

Mesdames et Messieurs
Les membres de la Commission
De contrôle des listes électorales

CONVOCATION À LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion des membres de la commission de contrôle des listes électorales qui aura lieu le :

Jeudi 19 février 2026 à 18h00
Salle de réunion – 1^{er} étage

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Michel LAGIER,
Conseiller municipal de Grézieu-La-Varenne



ORDRE DU JOUR

Points donnant lieu à Décision :

1. Contrôle de la régularité des listes électorales pour le scrutin des élections municipales du 15 et 22 mars 2026 (art. L.19, II du code électoral).
2. Décision sur les éventuels recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le Maire (art. L. 18, III et L.19, I du code électoral)